

# VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Convocation des membres du Conseil : 5 septembre 2013 En exercice..... 23 Présents .....13 Pouvoirs .....6 Votants.....19
--

-----  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2013**  
-----

L'an deux mil treize, le 27 septembre, à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain DOUCHET - Maire.

Etaient présents : M. DOUCHET, Maire, Mme GUILLAUME, M DELION, Mme LAKOMSKI, M SABATIER, Mme LENOBLE, Maires-adjoints ; Melle FERNANDES, Mme DEVAUX, Mme DUFOUR, M HARDY, M DOUCET, Mme HOUEVILLE, M TROJANI. Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M NÉRAUD mandataire M DOUCHET  
M de SEQUEIRA mandataire M DELION  
M BEUQUE mandataire M HARDY  
M LOIGEROT mandataire M SABATIER  
M DELPORTE mandataire Mme DEVAUX  
M JULIENNE mandataire Mme HOUEVILLE

Absente excusée :

Mme LAVAL

Etaient absents :

M JACQUES

M GILLET

Mme MIGUET

Mme DEVAUX est élue Secrétaire

M. DOUCHET ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2013. Une précision est apportée par Mme GUILLAUME suite à l'information concernant la remise des subventions départementales aux associations sportives. Il convient de retranscrire l'information comme suit : « Mme GUILLAUME précise que lors de la remise des subventions départementales aux associations sportives le 5 juillet 2013, M Néraud a souligné que le canton de Ferrières-en-Gâtinais était riche en licenciés sportifs ».

Plus aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions relevant de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégations du Maire), relatives à des règlements de sinistres:

- ✓ avec Groupama pour le règlement d'un choc de véhicule sur du mobilier urbain pour un montant de 5 431.18€, suite à un sinistre le 15 décembre 2012 survenu au niveau du 48 avenue de Paris. Ce sinistre a nécessité le remplacement d'un candélabre, d'un panneau de signalisation et d'une enveloppe d'une armoire de commande.
- ✓ avec la SMACL pour le règlement d'une tentative de vol avec effraction le 15 avril 2013 dans les services techniques municipaux pour un montant de 2 151.13 €. Tentative d'effraction qui a causé des dommages sur la porte d'entrée en aluminium du bâtiment, sur la clôture et nécessité des frais de gardiennage dans la nuit même.

Après en avoir délibéré, le Conseil ;

DÉCIDE de nommer la cour du marché : « Place des Anciens Combattants » suite à la demande des Anciens Combattants. M BEUQUE s'abstient au moment du vote.

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'aménagement, la gestion et l'entretien de la véloroute le long des canaux du Loing et de Briare avec M le Président du Conseil Général. M le Maire précise que la commune ne sera pas appelée à participer à l'entretien de la véloroute, les deux aires de repos se situant sur la commune de Nargis.

DÉCIDE de participer à la constitution d'une Société Publique Locale d'Ingénierie au service des territoires du Loiret, dénommée « Ingenov 45 », dont l'objet est d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques et dans la réalisation de leurs projets d'intérêt public local.

FIXE la prise de participation de la commune au capital de la SPL à 500€, correspondant à la souscription en numéraire d'une action.

DESIGNE M le Maire aux fins de représenter la commune aux assemblées générales des actionnaires de la SPL « Ingenov 45 ».

ADOpte la seconde décision modificative pour le budget de la commune.

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Syndicat mixte du Pays Gâtinais au titre du Contrat de Pays pour les travaux d'aménagement d'une aire d'étape touristique et artisanale, y compris l'aménagement d'une aire d'accueil et de service pour camping car.

Il est précisé que l'aire d'étape envisagée se situe en entrée de ville le long de la D2007, au lieu dit le Porchoir. M le Maire rappelle qu'une subvention avait été réservée auprès du syndicat du Pays Gâtinais lors du contrat signé en 2001, cependant la procédure d'acquisition du terrain n'ayant pas abouti à cette date, la demande de subvention a été annulée.

Mme GUILLAUME informe le Conseil sur la rentrée scolaire. Les effectifs sont stables avec 350 élèves répartis en 13 classes. La direction est assurée par M Pellé qui remplace Mme Dehue qui reste enseignante sur l'école.

M le Maire fait part des travaux réalisés et en cours de programmation depuis la dernière réunion du Conseil municipal. Il cite notamment :

- la réfection de la rue de l'Ouche
- la reprise de traçage de voirie dans diverses rues
- la réfection de la route de la Queue de l'étang
- la remise en état de la chaussée et de l'accotement au Bois d'Haies
- le curage de fossés au Bois d'Haies
- le curage de fossés rue des Prés
- la remise en état du chemin de la Carabinerie (dégradation à nouveau, suite à l'orage)
- l'isolation des combles dans l'école et à la mairie
- l'Aménagement de la permanence médicale
- l'aménagement du parcours sportif aux étangs
- la réalisation du ponton de pêche pour handicapés
- la réalisation de l'éclairage extérieur pour la mise en valeur de l'église

M le Maire fait également part des travaux réalisés dans le cadre du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (P.A.V.E) dans les rues Victor Hugo et Carnot avec :

- l'abaissement des bordures des passages piétons
- la pose de bandes podotactiles
- la pose de potelets bicolores
- le remplacement d'un poteau incendie par une bouche incendie

S'agissant des travaux en cours de commande, M le Maire fait part :

- du rebouchage ponctuel des trous autour du chemin des étangs et de la création d'un chemin pour accéder à l'abri du parcours VTT
- de la réalisation d'une dalle en béton pour la pose du deuxième observatoire de Cercanceaux.
- de la pose d'une grille pour canaliser l'eau pluviale rue Victor Hugo (face à la rue Jules Verne)
- de la pose d'une grille pour canaliser l'eau pluviale rue de la Croix blanche (au niveau des ponts)
- du curage des fossés rue du Carreau
- du déplacement d'un câble électrique avenue des sables (ancien carrefour d'Ambreville)
- de la viabilisation en électricité de deux lots avenue des sables
- du remplacement du revêtement du sol de la salle des professeurs de l'école primaire aux vacances d'Automne

Concernant les travaux à programmer M le Maire fait part :

- dans l'immédiat, de la modification du bassin d'eau pluviale à St Séverin, et précise qu'une étude sera effectuée afin de mieux réguler l'eau en cas d'orage
- de la reprise des caniveaux et de la création d'une grille pour canaliser l'eau pluviale devant le 46 bis avenue de Paris

S'agissant de l'avancement des travaux du bâtiment du service des eaux, M le Maire précise :

- que le coulage de la dalle béton est exécuté
- que la pose des portes et fenêtres est réalisée depuis le 23 septembre
- que la pose des cloisons se fera à compter du 30 septembre.

M le Maire indique qu'il y aura du retard dans l'exécution des travaux de bardage.

Madame Lakomski fait part des différents mouvements de personnel intervenus au sein de la collectivité avec :

- le recrutement de Melle Bahassan en qualité de collaboratrice de M le Maire en charge de la communication, en remplacement de Mme Bernard, actuellement en congé parental.
- le recrutement par voie de mutation de Mme Cabrisseau sur le poste de gardien de police municipale afin de renforcer l'effectif.
- le recrutement au service de l'eau et de l'assainissement de M Emilien Houette, elle précise que Mlle Druzny assure la direction du service, suite à la mutation de M Maqua à la Communauté d'agglomération Cœur d'Ardenne à Charleville Mézières

Après en avoir délibéré, le Conseil ;

VOTE des changements de tarifs pour des ouvrages vendus dans la boutique du Musée du Verre et de ses Métiers.

FIXE le prix des places pour le spectacle pour enfants qui sera donné le 3 novembre à 16 heures dans la salle des fêtes aux tarifs de :

- ✓ 8 € pour les adultes
- ✓ 5 € pour les enfants de moins de 10 ans.

M SABATIER précise qu'il s'agit d'un spectacle de magie.

Monsieur le Maire fait ensuite part de la démarche « Territoires et Dynamiques économiques » menée par la Communauté de Communes des Quatre Vallées en partenariat avec Mairie Conseils qui permettra de définir une stratégie économique pour le territoire de la CC4V pour les années à venir, et de la nécessité de désigner des élus municipaux volontaires pour travailler sur ce projet de territoire.

Monsieur DOUCET pense que cette démarche est précipitée compte tenu des élections municipales en 2014. M DOUCHET lui répond qu'aucune décision de prise de compétences par la CC4V ne sera décidée avant cette échéance.

Madame GUILLAUME, M HARDY, Mme DEVAUX et Mme FERNANDES sont volontaires pour participer à la démarche partenariale menée par la CC4V et Mairie Conseils. M DOUCHET précise qu'il fait également partie du comité de pilotage, du fait de la présence d'une zone d'activités économiques sur sa commune.

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- ✓ S'agissant du centre médical du CHAM ; la permanence est ouverte depuis le 26 septembre avec 2 consultations par semaine ; le lundi et le jeudi. Le médecin reçoit sur rendez-vous de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 18 h.  
Les patients peuvent prendre leurs rendez-vous au : 02.38.87.79.09 les lundis et jeudis aux heures d'ouvertures précitées, ainsi que les mardis, mercredis et vendredis de 9 h 30 à 16 h 30 en continu. Monsieur Douchet rappelle que l'inauguration du centre médical aura lieu le samedi 5 octobre à 14 h 30.
- ✓ S'agissant du centre médical, M le Maire informe le Conseil que le comité de pilotage du Contrat de Pays réuni le 26 juillet 2013 a examiné le projet et a apporté un avis favorable. Le dossier a été transmis au Conseil régional pour l'examiner en commission permanente. La subvention sollicitée s'élève à 2 500€. M le Maire précise que le Conseil général a attribué une subvention d'un montant de 3 645€. M le Maire remercie le Conseil général pour son aide au financement d'une action qui n'est pas de sa compétence, il remercie également M Cardoux vice-président du Conseil général Sénateur du Loiret et M Néraud Conseiller général.

- ✓ Concernant les travaux d'allongement des quais de la gare, la signature de la convention avec les partenaires financiers a eu lieu le lundi 16 septembre à Dordives. Les travaux commenceront dans le courant du deuxième semestre de 2014, pour un nouveau cadencement fin 2014. Monsieur le Maire fait part du plan de financement :

	Clés de financement	Besoin de financement HT
Région	50%	750 000 €
RFF	20%	300 000 €
Département	9%	140 000 €
Commune	5%	75 000€
CC4V	5%	75 000€
Total (hors participation de la SNCF)	89%	1 340 000 €

La SNCF participera au financement à hauteur de 160 000 €. La totalité du financement s'élève à 1 500 000 € HT.

- ✓ Au sujet du « Porchoir », M le Maire fait part de l'expulsion de l'occupant à compter du 30 septembre 2013. Cette expulsion a été autorisée par M le Sous-préfet suite à l'ordonnance de référé du tribunal de grande instance de Montargis en date du 20 juin 2013.
- ✓ S'agissant du syndicat mixte du Pays Gâtinais, M le Maire fait part de la transmission de l'arrêté préfectoral portant adhésion de la commune de Chatenoy au dit syndicat, suite aux délibérations concordantes des collectivités, dont Dordives le 22 mars 2013.
- ✓ Concernant l'Entente Sportive Gatinaise, M le Maire fait part de l'obtention par la section badminton du label 2 étoiles attribué par la Fédération Française de Badminton au titre de la saison 2013/2014. Il est précisé que les clubs labellisés s'engagent à respecter la charte « Ecoles Françaises de Badminton » assurant la qualité de l'accueil et de la formation des jeunes licenciés.

Monsieur le Maire communique au Conseil sur l'attribution des subventions suivantes :

- ✓ S'agissant de la construction du bâtiment du service de l'eau, la Préfecture a informé la commune du paiement de la somme de 19 890€ représentant l'avance de la subvention DETR, attribuée par arrêté préfectoral du 26 mars 2012.
- ✓ Concernant le Projet Artistique et Culturel du Territoire 2013, M Gardia Président de la CC4V et M Néraud Vice-président de la CC4V ont fait part de l'attribution d'une subvention en partenariat avec la Région Centre, d'un montant de 5 758€ pour la mise en œuvre des expositions Louis La Rooy : « Happy Glass », et Schneider : « d'Epinay sur Seine à Lorris », et le spectacle « les souffleurs de Colère ».
- ✓ M Gardia Président de la CC4V et M Néraud Vice-président de la CC4V ont également fait part de l'attribution d'une subvention au titre du PACT en partenariat avec la Région Centre, d'un montant de 1 490€ pour le spectacle « Trois amis à Londres » qui sera donné le 8 décembre 2013 à l'église de Dordives.

Monsieur le Maire communique les remerciements qui lui sont parvenus depuis le dernier conseil de la part :

- de Mme Marie-Françoise KOUIDER adressés au Musée du Verre et de ses Métiers pour la magnifique exposition de l'artiste hollandais « Louis la Rooy ».
- de Medhi Lannuque, élève au collège Robert Schumann d'Amilly pour la participation de la commune à son séjour à l'étang du Puits. Il s'agit d'un élève en classe SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté).
- de Mme Notté adressés aux agents des services techniques pour des travaux d'élagage sur un acacia dans la rue Parmentier. Mme Notté remercie également M Sall du service de l'urbanisme pour son amabilité et sa disponibilité.

TOUR de TABLE :

Monsieur le Maire informe le conseil sur la convention de réciprocité entre le SMIRTOM (Loiret) et le SICTRM (Seine et Marne), afin de rationaliser les circuits de collectes et d'harmoniser la collecte sur les secteurs limitrophes entre les deux départements. Cinq habitations situées au bois d'haies, et à Grands Moulins sur notre commune sont concernées. M le Maire précise qu'il n'y aura pas de changement concernant la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. M le Maire fait part de la distribution prochaine des bacs jaunes « pucés » à la place des sacs jaunes. Les bacs seront distribués par les ambassadeurs du SMIRTOM sur une période allant d'Octobre à Mars 2014.

Mme DEVAUX fait part de sa récente participation à la réunion à Fay aux Loges des correspondants du cinémobile. Elle rappelle la séance prochaine du 4 octobre avec le film « une place sur la terre ». Elle fait part des séances du 25 octobre, pendant les vacances de la Toussaint » avec :

- ✓ à 16 h le dessin animé « drôles d'oiseaux »
- ✓ à 18 h le « le majordome ».
- ✓ à 20 h 30 le dernier film de Dany Boon « Eyjafjallajokull »

Mme DEVAUX demande s'il est possible d'utiliser les grands panneaux d'affichage pour annoncer les séances du cinémobile. M DOUCHET lui répond de se rapprocher de M HERAULT responsable des services techniques.

Mme LENOBLE rappelle que le Dordiv'Raid a lieu le lendemain et remercie les commissaires de courses pour leur disponibilité.

M HARDY communique les interrogations des parents d'élèves concernant le service du transport scolaire pour le lycée en Foret de Montargis et le collège Pierre Auguste Renoir de Ferrières.

Concernant le transport scolaire en direction du collège, les parents d'élèves ont fait part de nombreux retards et de changements d'horaires.

S'agissant de la ligne commerciale n°10 utilisée par les lycéens il a été constaté que certains cars étaient surchargés, les élèves voyagent debout, alors que d'autres cars sur cette même ligne circulent à moitié vide.

M Douchet répond que le Conseil général suit l'affaire, M Néraud est également informé de la situation.

M HARDY fait remarquer que des véhicules stationnent sur le domaine communal avenue des Sables (ancienne route d'Ambreville). M DOUCHET lui répond que les véhicules sont régulièrement verbalisés.

Monsieur le Maire fait part de la date du prochain conseil municipal qui se déroulera le vendredi 13 décembre à 20 H 30.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 H 10.

Le Maire,



Alain DOUCHET